



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes du Territoire De**  
**Lunéville A Baccarat**  
  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	56	56 + 16 pouvoirs

Date de convocation 21 février 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Réservoir - 2 cours de Verdun à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Thomas MELLE, Martial BANNEROT, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Rose-Marie FALQUE, Laurent KUREK, Thierry BIET, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Murielle GRIFFOUL, Valérie DIDIER, Audrey FINANCE.**

Représentés : **Jocelyne CAREL à Gérard RITZ, Didier COLIN à Sabine TIHA, Yvette COUDRAY à Christian GEX, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Fabien KREMER à Florence DUPAYS, Michel GRAVIER à François GENAY, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Frédéric BREGEARD, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Etienne MAIRE à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Catherine PAILLARD à Jacques LAMBLIN, Thibault VALOIS à Anne-Marie DI MARINO, Jean-Luc DEMANGE à Alain FORTIER, Ludivine GEANT à Laurie PÉRISSÉ.**

**Monsieur Alain FORTIER** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : FINANCES – Rapport d'Orientations Budgétaires 2025**

**Rapporteur : Bruno MINUTIELLO**

**N° de délibération : 2025\_029**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
56	16	72	0	0	0

Il est rappelé à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, un débat sur les orientations générales du budget a lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat doit permettre au Conseil communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2025

voire au-delà pour certaines opérations et actions identifiées. Ce débat doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de l'établissement en tenant compte des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ces capacités de financement.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour l'exercice 2025 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

*Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,*

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour l'exercice 2025 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Bruno MINUTIELLO, Président

Une signature numérique stylisée, composée de lignes fluides et courbes, représentant le nom de Bruno Minutiello.

Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO  
2025.03.03 17:17:58 +0100  
Ref:8270015-12412772-1-D  
Signature numérique  
le Président

COMMUNAUTÉ de  
COMMUNES du TERRITOIRE de  
*Lunéville à Baccarat*

# Rapport d'orientations Budgétaires 2025



11 avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE

<b>1. Le contexte économique</b>	<b>4</b>
1.1 Un contexte macro-économique contrasté en 2024.....	4
1.2 Une situation inquiétante des finances publiques nationales en 2024	5
1.3 Les impacts de la loi de finances 2025	7
<b>2. Quelle stratégie pour la CCTLB ?</b>	<b>8</b>
<b>3. Les orientations budgétaires de la CCTLB pour 2025</b>	<b>8</b>
3.1 La capacité d'autofinancement ( <i>Budget Principal, Assainissement, Propreté</i> )	9
3.2 Les recettes de fonctionnement	12
3.3 Les dépenses de fonctionnement	17
3.4 Les investissements	19
<b>4. Structure et gestion de la dette</b>	<b>24</b>
<b>5. Les ressources humaines</b>	<b>29</b>

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a pour but d'éclairer son élaboration qui interviendra en avril prochain. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire intercommunale.

C'est une étape importante dans la vie démocratique de la collectivité. Il permet à chaque élu du conseil communautaire de s'exprimer sur le sujet essentiel des finances publiques.

Ce document présente des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne une tendance sur les orientations, tant en termes de fonctionnement que d'investissement, pour le budget à venir et les suivants.

Depuis le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, il est prévu que soit indiqué dans le rapport un certain nombre d'éléments concernant les ressources humaines :

- la structure des effectifs
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature
- la durée effective du travail

De plus, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations à inclure dans le ROB :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dettes

Pour bien appréhender les enjeux d'un budget, il convient de le replacer dans son contexte et de l'articuler avec les budgets précédents et les budgets suivants.

## 1. Le contexte économique

### 1.1 Un contexte macro-économique contrasté en 2024, des perspectives incertaines pour 2025

#### 1.1.1 Une croissance atone avec des impacts pour les Finances de la collectivité

Après une chute en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu en 2021 un rebond de +6,9 %. Cette croissance s'est depuis modérée atteignant +2,6 % en 2022 puis +0,9 % en 2023, et devrait évoluer à un niveau de +1,1 % en 2024 (*prévision INSEE confirmée dans sa note de conjoncture du 11/10/2024*).

D'après les projections de la Banque de France, la croissance du PIB devrait se maintenir à + 0,9 % en 2025 (contre 1,2 % initialement prévu). Cette stagnation touche le tissu économique local, notamment les artisans, commerçants et PME du territoire, qui peuvent être fragilisés par la hausse des coûts et une demande plus faible.

La croissance du PIB est un indicateur repère pour les collectivités locales. En effet, les suppressions de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) puis de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ont entraîné une compensation par le transfert, par l'Etat, de fractions du produit qu'il percevait sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Ces fractions représentent pour la communauté de commune du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) 8,1 M€ en 2024, soit plus de 61 % des produits de sa fiscalité. A ce sujet, les difficultés rencontrées par l'Etat en 2023 puis 2024 pour estimer précisément la croissance de la TVA l'ont amené à procéder à plusieurs régularisations successives, perturbant fortement la visibilité de la CCTLB sur les recettes à attendre des fractions reversées.

#### 1.1.2 Le retour d'une inflation plus modérée

L'inflation forte qui a accompagné la croissance depuis la fin de la crise sanitaire semble s'estomper progressivement. L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi à + 2 % environ.

L'inflation devrait ainsi repasser sous la barre des 2% début 2025, puis refluer ensuite avec une projection à 1,6 % sur le reste de l'année 2025, conséquence de la baisse des prix du pétrole anticipée actuellement par les marchés.

Depuis 2018, l'article 1518 bis du code général des impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu'elle est positive, sur l'évolution de l'inflation. C'est dans ce contexte qu'en 2024, celles-ci avaient été réévaluées de +3,9%. Pour 2025, les bases seront revalorisées de 1,7 %.

#### 1.1.3 Une diminution progressive des taux d'intérêts

Début juin 2024, constatant le ralentissement de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé (pour la première fois en 5 ans) de baisser ses taux directeurs. Après trois nouvelles baisses en septembre, octobre et décembre, au vu de la baisse de l'inflation et du ralentissement de l'activité économique en zone euro, ils s'établissent actuellement à 3 %. La BCE reste toutefois prudente sur les perspectives de poursuite de la baisse de l'inflation, ne s'engageant pas sur aucune trajectoire de taux ni objectif arrêté dans les prochains mois.

Le taux d'intérêt sur le crédit des collectivités qui avaient brutalement augmenté à l'été 2022 et sont restés élevés ensuite, commencent ainsi à se réduire. En outre, la publication par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR) d'une recommandation assimilant les administrations locales à l'administration centrale pourrait améliorer leurs conditions de crédit, notamment auprès de l'Agence France Locale. Elles pourraient en revanche pâtir d'une éventuelle dégradation de l'évolution de la dette publique française par les agences de notation.

#### 1.1.4 Des indicateurs macroéconomiques suspendus à une actualité préoccupante

Si la situation économique de la France témoigne d'une certaine résilience, les incertitudes restent très fortes quant à la situation internationale : guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, conséquences des élections américaines, difficultés de mise en place de la nouvelle Commission Européenne....

Sur le plan national, le contexte d'instabilité politique persiste, conduisant à la présentation d'un projet de loi de finances spéciale pour garantir la continuité de la vie nationale et des services publics, et prolongeant la période d'élaboration du Projet de loi de finances.

Par ailleurs, les épisodes météorologiques violents intervenus récemment chez nos voisins (inondations meurtrières en Espagne en particulier) et les négociations climatiques en demi-teinte sur lesquelles s'est achevée la 29<sup>ème</sup> conférence des parties pour le climat de Bakou démontrent – s'il le fallait – l'enjeu majeur que revêt l'adaptation au changement climatique pour les territoires, et les besoins d'investissement afférents.

En matière d'emploi, le taux de chômage s'élevait à 7,4 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 en France, alors qu'il était établi à 7,1 % fin 2022. Il reste à un niveau inférieur à celui constaté avant la crise sanitaire, mais pourrait encore atteindre un niveau de 7,6 % fin 2025 selon la Banque de France, avant de repartir à la baisse en 2026 si l'accélération de l'activité se concrétisait.

En dépit de l'inflation, l'épargne des ménages ne s'érode pas, puisqu'avec un taux de 18,8 %, elle reste plus élevée qu'avant la crise sanitaire : la Banque de France escompte qu'elle permette à la consommation des ménages de soutenir la croissance en 2025.

Par ailleurs, alors que le climat des affaires était plutôt favorable depuis la fin de la crise sanitaire, les perspectives pour 2025 sont moins optimistes. En effet, le niveau de défaillances d'entreprises est désormais plus élevé qu'avant la crise sanitaire (hors microentreprises), tandis que le secteur de la construction immobilière a connu au 2<sup>ème</sup> semestre 2023 un ralentissement, conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et du raidissement de l'accès au crédit. Les récentes annonces de suppressions d'emploi et de restructurations au sein de plusieurs grands groupes nationaux (grande distribution, automobile, chimie...) invitent elles aussi à la prudence.

### 1.2 Une situation inquiétante des finances publiques nationales en 2024

Après le relatif redressement de la situation financière des administrations publiques en 2022, l'année 2023 a été jugée très sévèrement par la Cour des comptes, qui l'a décrite comme « une très mauvaise année », évoquant « une situation inquiétante » dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques.

De surcroît, elle jugeait les prévisions du gouvernement au 1<sup>er</sup> semestre 2024 trop peu documentées et trop optimistes et estimait que la trajectoire fixée pour revenir aux critères du pacte de stabilité d'ici à 2027 reposait sur des « objectifs peu réalistes ». Ce, dans un contexte marqué par l'incertitude politique

de l'été 2024, et par l'annonce de l'ouverture par la Commission Européenne d'une procédure pour déficit excessif à l'encontre de la France.

### 1.2.1 Déficit public et compression budgétaire

L'Etat cherche à réduire son déficit de 6,1 % à 5,4 % du PIB en 2025, impliquant une baisse des dotations aux collectivités. La CCTLB, comme d'autres intercommunalités, pourraient voir ses ressources limitées et devoir ajuster ses dépenses.

### 1.2.2 Dette publique : une amélioration perturbée par la hausse des frais financiers

L'endettement, qui a atteint 3 100 Md€ fin 2023, était encore maintenu sous les 110 %, à 109,9 % du PIB, après un pic à 115 % en 2021 – essentiellement grâce à la croissance du PIB. Il dépasse cependant les 112 % à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, subissant l'effet du renchérissement des conditions de marché

### 1.2.3 Comptes des collectivités : ces indicateurs mettant en péril leur participation au redressement des finances publiques

Malgré une dégradation de leur épargne nette (- 3,4 Md€), compensée seulement pour moitié par la progression de leurs recettes d'investissement (+ 1,7 Md€), les collectivités ont maintenu en 2023 un haut niveau de dépenses d'investissement (72,8 Md€, soit +4,5 Md€ par rapport à 2022).

Les trois quarts sont constitués de dépenses d'équipement (55 Md€) en forte hausse (+ 4,7 Md€ par rapport à 2022). Selon la Cour des Comptes, l'effet prix explique environ un tiers de cette augmentation, le reste étant lié à une augmentation en volume s'inscrivant dans le cycle électoral local (environ 6,1 % d'augmentation par rapport à 2022).

La conjonction d'un autofinancement en baisse et d'une hausse des dépenses d'investissement a placé le besoin de financement des collectivités à un niveau exceptionnellement élevé de 22,3 Md€ (soit + 38,6 % par rapport à 2022).

Elles ont toutefois décidé de limiter leur recours à l'emprunt, dans un contexte de forte hausse des taux : le montant total des emprunts réalisés par les collectivités en 2023 a enregistré une baisse de 3,6 % par rapport à 2022. Au final, l'encours de l'endettement financier des collectivités est resté quasiment stable à 187,6 Md€ (+ 1,8 M€, soit +1 %). Tandis que la charge en intérêts de la dette augmentait fortement à 4,5 % Md€ (+ 1 Md€ soit +28,8%)

Les collectivités s'en sont donc remises à puiser dans leur fonds de roulement pour financer le maintien de leur haut niveau d'investissement : leur compte courant au Trésor a enregistré en 2023 une baisse de 4,6 Md€, soit - 7,7 %. Le nombre de communes présentant une trésorerie négative à fin décembre 2023 avait augmenté de 16,7 % sur un an, celui du nombre d'EPCI de 12,5 %. Suivant la Cour des Comptes, ces résultats mettent en péril la participation des collectivités au redressement des finances publiques

## 1.3 Les impacts de la loi de finances 2025

Le projet de loi de finances déposé par le Gouvernement Barnier impacterait fortement les finances des collectivités s'il était conservé.

### 1.3.1 Gel des fractions de TVA versées aux collectivités

Cette disposition modifie les modalités de reversement de fractions de TVA, versées notamment aux intercommunalités en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Elles évoluaient jusqu'à présent en proportion de la TVA nette perçue au niveau national.

Cependant le PLF prévoit un gel du montant de cette fraction en 2025 sur la base du montant perçu en 2024. Cette disposition entraîne une « année blanche » en 2025 ; l'affectation de la dynamique de la TVA aux collectivités reprendrait à compter de 2026.

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est directement concernée par cette disposition, qui représenterait un manque à gagner de 187 000 € (*suivant les estimations de progression de la TVA fournies dans le PLF 2025*).

### 1.3.2 Abaissement de la compensation du FCTVA

Le projet de loi de finances opère deux modifications :

- la suppression du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) afférent aux dépenses de fonctionnement d'une part,
- et l'abaissement du taux de compensation du FCTVA en investissement de 16,40 % à 14,85 % d'autre part.

### 1.3.3 Vers une hausse significative du taux de cotisation CNRACL

La Cour des comptes a ciblé dans son dernier rapport le déficit actuel de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL - 2,5 Md€ en 2023 contre 1,2 Md€ en 2021), avec une perspective de déficit à hauteur de 10 Md€ en 2030. Elle a recommandé de faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier du régime.

L'augmentation vise à rééquilibrer les comptes d'un régime fragilisé par la dégradation du ration actifs/retraités.

- + 3 points au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (taux de 34,65 %)
- + 3 points au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (taux de 37,65%)
- + 3 points au 1<sup>er</sup> janvier 2027 (taux de 40,65%)
- + 3 points au 1<sup>er</sup> janvier 2028 (taux de 43,65 %)

Cette mesure représenterait un coût de plus de 61 000 € en 2025 pour la CCTLB.

### 1.3.4 Effets sur les investissements et la transition énergétique

Les coupes budgétaires et la stagnation économique pourraient freiner les investissements publics au niveau national. Localement, cela signifie que la CCTLB devra être plus stratégique dans ses choix d'investissements, en priorisant ceux ayant un effet levier important (cofinancement régional, européen, etc.).

Nous devons composer avec des financements nationaux potentiellement moins dynamiques. Il est donc essentiel d'optimiser les fonds disponibles et de rechercher de nouvelles sources de financement (subventions, partenariats privés, etc.).

## 2. Quelle stratégie pour la CCTLB ?

Face à cette conjoncture, la CCTLB pourrait envisager plusieurs leviers :

- **Optimisation des dépenses et priorisation des investissements.** Par exemple, privilégier des projets structurants plutôt que des dépenses de fonctionnement superflues.
- **Renforcement du soutien aux entreprises locales.** En mettant en place des dispositifs d'accompagnement ciblés pour les artisans et commerçants affectés par le ralentissement économique.
- **Maximisation des financements externes.** Se tourner vers les fonds européens, régionaux et départementaux pour soutenir la transition énergétique et les infrastructures locales.
- **Maintien d'une fiscalité locale attractive.** Trouver un équilibre entre le soutien aux ménages et aux entreprises, tout en assurant des ressources suffisantes pour les services publics.

### Un budget local sous pression mais des opportunités à saisir

Le contexte national impose des contraintes budgétaires aux collectivités, mais il reste des marges de manœuvre locales. La CCTLB devra faire preuve de pragmatisme pour maintenir son attractivité économique et soutenir ses entreprises tout en s'adaptant aux restrictions budgétaires imposées par l'État.

## 3. Les orientations budgétaires de la CCTLB pour 2025

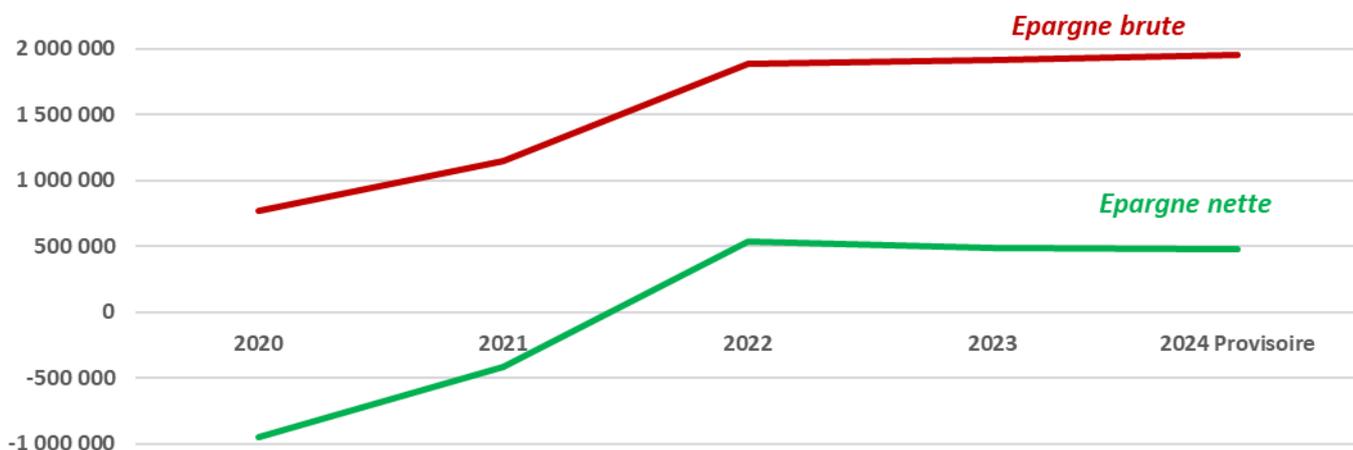
La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est composée de 43 communes. Elle est la plus importante collectivité du sud de la Meurthe et Moselle avec environ 41000 habitants.

En 2024, elle compte quatre budgets :

- Le Budget Principal géré en TTC (*Nomenclature comptable M57*)
- Le Budget Assainissement géré en HT (*Nomenclature comptable M49*)
- Le Budget Propreté géré en HT (*Nomenclature M4*)
- Le Budget ZAC Trailor géré en HT (*Nomenclature comptable M57*)

### 3.1.1 Budget Principal

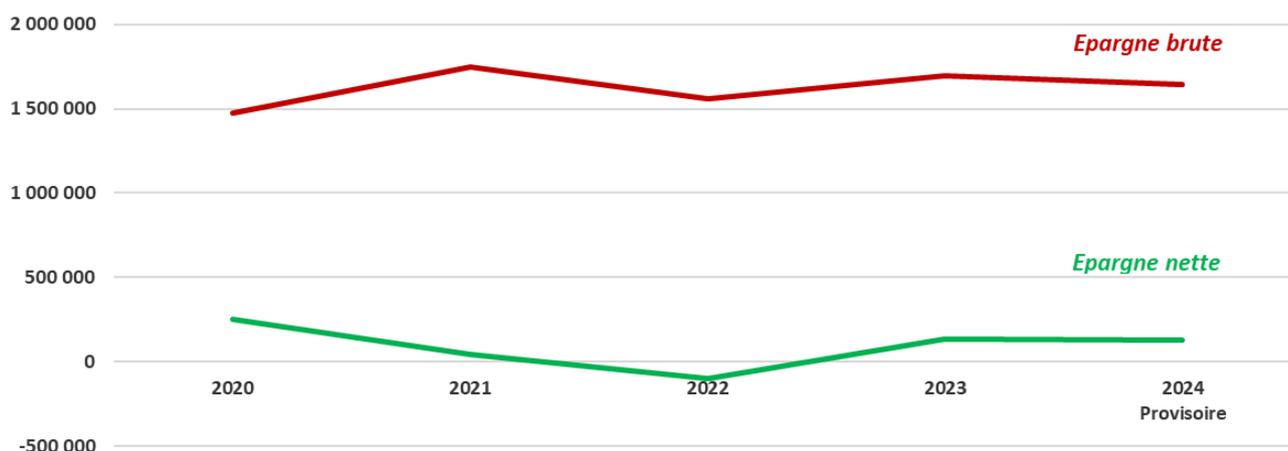
	2020	2021	2022	2023	2024 Provisoire
<b>RESSOURCES COURANTES</b>	16 672 015,54	17 116 921,79	16 379 132,21	16 902 444,23	18 859 266,65
<b>DEPENSES COURANTES</b>	14 997 822,14	16 252 899,65	13 966 096,13	14 291 789,98	16 059 139,81
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 674 193,40</b>	<b>864 022,14</b>	<b>2 413 036,08</b>	<b>2 610 654,25</b>	<b>2 800 126,84</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	858,82	609,94	559,11	54 936,42	61 294,40
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	479 323,11	433 972,95	408 586,51	722 285,00	920 983,26
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-478 464,29</b>	<b>-433 363,01</b>	<b>-408 027,40</b>	<b>-667 348,58</b>	<b>-859 688,86</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	195 769,13	747 735,89	48 288,99	219 331,94	18 115,96
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	622 948,68	30 525,25	170 487,00	247 858,91	4 800,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-427 179,55</b>	<b>717 210,64</b>	<b>-122 198,01</b>	<b>-28 526,97</b>	<b>13 315,96</b>
<b>EPARGNE BRUTE CA</b>	<b>768 549,56</b>	<b>1 147 869,77</b>	<b>1 882 810,67</b>	<b>1 914 778,70</b>	<b>1 953 753,94</b>
<b>RBT CAPITAL DE LA DETTE</b>	1 720 051,60	1 559 527,41	1 344 597,36	1 426 312,77	1 477 566,28
<b>EPARGNE NETTE CA</b>	<b>-951 502,04</b>	<b>-411 657,64</b>	<b>538 213,31</b>	<b>488 465,93</b>	<b>476 187,66</b>
<b>EPARGNE NETTE BP</b>	<b>-1 948 649,60</b>	<b>-1 333 596,00</b>	<b>-958 057,00</b>	<b>-439 743,00</b>	<b>-484 328,00</b>



En 2024, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat maintient son niveau de capacité d'autofinancement nette à plus de 470 K€ et ce malgré une conjoncture très difficile. 2024 est la troisième année consécutive où la CCTLB présente après le remboursement de ses emprunts une capacité d'autofinancement nette positive.

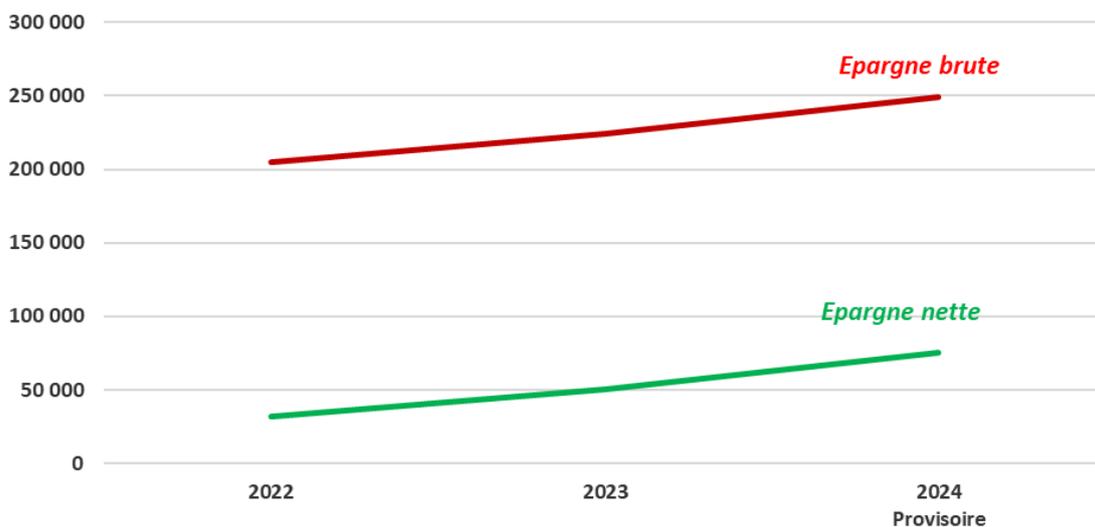
### 3.1.2 Budget Assainissement

	2020	2021	2022	2023	2024 Provisoire
<b>RESSOURCES COURANTES</b>	4 518 278,88	5 756 478,08	5 269 606,76	5 710 497,70	6 068 490,62
<b>DEPENSES COURANTES</b>	2 335 060,57	3 365 403,70	3 042 512,51	3 318 605,32	3 498 534,52
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 183 218,31</b>	<b>2 391 074,38</b>	<b>2 227 094,25</b>	<b>2 391 892,38</b>	<b>2 569 956,10</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	674 860,12	627 108,21	568 329,65	627 285,83	818 511,12
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-674 860,12</b>	<b>-627 108,21</b>	<b>-568 329,65</b>	<b>-627 285,83</b>	<b>-818 511,12</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	109,63	1 874,21	387,28	36 541,07	4 559,66
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	32 525,42	20 933,53	98 081,34	103 606,37	111 052,47
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-32 415,79</b>	<b>-19 059,32</b>	<b>-97 694,06</b>	<b>-67 065,30</b>	<b>-106 492,81</b>
<b>EPARGNE BRUTE CA</b>	<b>1 475 942,40</b>	<b>1 744 906,85</b>	<b>1 561 070,54</b>	<b>1 697 541,25</b>	<b>1 644 952,17</b>
<b>RBT CAPITAL DE LA DETTE</b>	1 224 398,22	1 699 287,88	1 660 720,07	1 566 359,37	1 514 654,88
<b>EPARGNE NETTE CA</b>	<b>251 544,18</b>	<b>45 618,97</b>	<b>-99 649,53</b>	<b>131 181,88</b>	<b>130 297,29</b>
<b>EPARGNE NETTE BP</b>	<b>-347 807,22</b>	<b>-624 947,88</b>	<b>-482 062,07</b>	<b>-356 248,00</b>	<b>-201 789,00</b>



Le contrôle réalisé sur les charges de fonctionnement mais également la restructuration de la redevance assainissement avec la création d'une part fixe afin de limiter la perte de recettes due à la baisse de consommation de l'eau potable ont permis pour la deuxième année consécutive de retrouver après remboursement des emprunts une capacité d'autofinancement nette positive.

	2022	2023	2024 <i>Provisoire</i>
<b>RESSOURCES COURANTES</b>	3 271 627,01	8 311 368,64	6 487 309,80
<b>DEPENSES COURANTES</b>	3 163 140,08	7 988 810,45	6 095 614,96
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>108 486,93</b>	<b>322 558,19</b>	<b>391 694,84</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	0,00	0,00	0,00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	66 572,53	98 718,98	206 087,01
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-66 572,53</b>	<b>-98 718,98</b>	<b>-206 087,01</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	162 845,00	2,34	73 771,36
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	0,00	0,00	9 913,32
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>162 845,00</b>	<b>2,34</b>	<b>63 858,04</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>204 759,40</b>	<b>223 841,55</b>	<b>249 465,87</b>
<b>REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE</b>	172 381,45	173 170,95	173 990,52
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>32 377,95</b>	<b>50 670,60</b>	<b>75 475,35</b>
<b>EPARGNE NETTE BP</b>	<b>32 377,95</b>	<b>-105 490,40</b>	<b>-86 358,00</b>



**2024 est la deuxième année de gestion en régie du service Déchets, avec un autofinancement net stabilisé après remboursement des emprunts**

## 3.2 Les recettes de fonctionnement

### 3.2.1 Budget Principal

PRINCIPAL	2020	2021	2022	2023	2024 (Provisoire)	2025 (Proposition)
FISCALITE (Produit net)	4 386 592,00	4 612 928,00	5 212 163,00	6 056 678,00	6 309 738,00	6 350 000,00
DOTATION INTERCOMMUNALITE	708 504,00	666 100,00	629 188,00	595 610,00	562 237,00	530 000,00
DOTATION DE COMPENSATION	1 313 426,00	1 287 559,00	1 259 316,00	1 252 005,00	1 231 286,00	1 200 000,00
FPIC	385 205,00	254 062,00	338 599,00	335 627,00	309 558,00	290 000,00
REVENUS DES IMMEUBLES	200 467,22	220 735,99	232 819,99	230 294,10	208 648,19	141 110,00
	<b>6 994 194,22</b>	<b>7 041 384,99</b>	<b>7 672 085,99</b>	<b>8 470 214,10</b>	<b>8 621 467,19</b>	<b>8 511 110,00</b>

#### 3.2.1.1 La fiscalité locale

Les taux de la fiscalité de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour 2024 sont les suivants :

Taxe Habitation	11,63 %
<i>(concerne les résidences secondaires, les meublés et les logements vacants)</i>	
Taxe Foncière Bâtie	1,68 %
Taxe Foncière Non Bâtie	6,91 %
Cotisation Foncière des entreprises	22,82 %

**Il sera proposé à l'assemblée délibérante de reconduire ces taux.**

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition devrait s'élever à 1,7 % pour 2025 contre 3,9 % en 2024.

Concernant la fraction de TVA versée au titre de la taxe d'habitation et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la dynamique fiscale de 2025 sera conservée sur le budget de l'état pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Les montants attribués au EPCI pour 2025 seront donc exceptionnellement égaux aux montants perçus en 2024 après régularisation.

En 2024, la CCTLB a perçu :

6 323 199 € de fraction de TVA au titre de la TH
1 805 428 € de fraction de TVA au titre de la CVAE

Les montants définitifs de 2024 ne seront connus qu'au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, il sera donc proposé au budget les montants suivants :

6 300 000 € au titre de la TH
1 800 000 € au titre de la CVAE

Concernant la taxe GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*), le produit pour 2025 devra tenir compte de l'augmentation de la cotisation versée à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) qui passe de 3,60 € à 3,80 € par habitant, ainsi que de l'augmentation des cotisations patronales (CNRACL)

**Le produit la taxe GEMAPI, qui sera proposé est donc de 250 000 € pour 2025 (210 000 € en 2024).**

Ce montant sera réparti par l'administration fiscale, entre les personnes physiques et morales assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et à la cotisation foncière des entreprises mais

### 3.2.1.2 Les dotations de l'Etat

#### ↳ **La Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La DGF devrait rester stable en 2025 au niveau national avec un maintien à hauteur d'un peu plus de 27,2 milliards d'euros comme en 2024.

L'effet de la variation de la population de la CCTLB conduit à proposer une baisse de 5,5% de la dotation d'intercommunalité ramenant le produit à 530 000 € pour 2025 (562 237 € en 2024).

Pour la dotation de compensation, la baisse sera limitée à environ 2 % pour 2025, ramenant le produit pour 2025 à 1 200 000 € (1 231 286 € en 2024).

#### ↳ **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

En 2024, une délibération a été proposée au conseil communautaire du 26 septembre 2024 afin d'adopter une répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, en attribuant à l'intercommunalité + 30 % du montant du régime du droit commun et en répartissant le solde à ses communes en fonction de leur population, de l'écart du revenu par habitant et du potentiel fiscal ou financier par habitant tout en respectant la barrière des 30 % de variation.

Au vu de l'évolution du FPIC de ces dernières années, il semble raisonnable de prévoir une baisse d'environ 6% du FPIC pour 2025, ramenant ainsi le montant à 290 000 € (309 558 € en 2024)

### 3.2.1.3 Les autres recettes

Il est rappelé que le conseil communautaire a voté une augmentation des tarifs de ses services publics de 2,5 % pour 2025 lors du conseil du 31 octobre 2024.

#### ↳ **Les revenus des immeubles**

- CIVIT (Passeport Prévention) : 85 210 €
- La Pépinière d'entreprises (SASU RACINE) : 12 300 € HT (*fin de la convention au 31/03/2025*)
- Le bâtiment Avenue de la Libération (PETR Pays du Lunévillois) : 21 900 €
- La maison du Tourisme de Lunéville et de Baccarat (PETR Pays du Lunévillois): 11 000 €
- Parking Laronxe (GLP Nancy): 6 000 €
- Terrain Zone activité Baccarat (La Poste) : 4 700 €

En 2024, la société MEVLANA a décidé de racheter le bâtiment qu'elle occupe conformément au bail commercial arrivant à échéance le 30 septembre 2024.

## ↳ Le camping des Bosquets et l'aire de camping-car

	2020	2021	2022	2023	2024 (Provisoire)	2025 (Proposition)
Aire camping-car + tentes à partir de 2024	12 280,56	15 478,22	31 169,91	20 470,70	30 000,00	33 000,00
Camping (Mobil'home - tentes jusqu'en 2023)	840,00	8 920,84	10 190,18	11 202,78	7 464,86	7 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 120,56</b>	<b>24 399,06</b>	<b>41 360,09</b>	<b>31 673,48</b>	<b>37 464,86</b>	<b>40 500,00</b>

En rouge : les recettes concernant l'année 2024 seront versées en mai 2025 par la société Camping-car Park conformément à la convention du 14/11/2023

En vert : dont 8 332,12 € encaissé en mai 2024

Depuis le 18 août 2023, l'exploitation du camping des Bosquets à Lunéville a été confiée à la société Camping-Car Park à l'exception des mobil-homes.

Pour rendre opérationnelle cette exploitation, des travaux d'accès au camping (*pose de nouvelles bornes*) ont été nécessaires. Le camping des Bosquets n'a pu donc être opérationnel qu'à partir du mois d'août 2023, expliquant ainsi la baisse des recettes sur l'année 2023.

Pour l'année 2024, le montant des recettes concernant les camping-cars devrait revenir au niveau de 2022. Le montant définitif ne sera connu qu'au cours du mois de mai 2025.

Pour 2025, les prévisions de recettes peuvent être raisonnablement estimées à :

↳ 7 500 € pour le camping (*Mobil-Home*)

↳ 33 000 € pour l'aire de camping-car et l'espace tente/caravane

## ↳ L'Orangerie et Médiathèque de Baccarat

L'accès aux Médiathèques est gratuit pour l'ensemble des habitants du territoire. Les recettes (*abonnements*) pour 2024 qui ne concernent donc que les habitants situés en dehors du territoire de la CCTLB se sont élevés à :

ABONNEMENTS HORS CCTLB	2020	2021	2022	2023	2024
LUNEVILLE	4 512,88	4 278,98	2 680,00	3 585,50	4 630,21
BACCARAT	358,00	136,94	176,00	129,40	332,00

En 2024, les médiathèques du territoire ont prêté 215 415 documents tous supports confondus contre (215 942 en 2023).

LUNEVILLE	2020	2021	2022	2023	2024
LIVRE	64 708	83 897	96 448	106 029	104 559
BD	23 085	32 278	40 314	45 584	48 632
CARTE IGN	4	43	46	48	51
REVUES	6 229	5 653	5 078	5 432	5 041
CD / VINYLE	7 638	8 136	8 962	7 931	7 606
PARTITION	536	426	446	483	256
DVD	15 948	16 586	16 067	15 139	13 266
JEU VIDEO	3 340	4 519	5 514	4 829	4 550
JEU DE SOCIETE	191	40	741	1 811	2 295
<b>TOTAL</b>	<b>121 679</b>	<b>151 578</b>	<b>173 616</b>	<b>187 286</b>	<b>186 256</b>

BACCARAT	2020	2021	2022	2023	2024
LIVRES	7 276	11 662	14 920	18 253	20 880
BD	1 743	3 688	5 212	5 926	3 985
REVUES	72	131	432	538	610
CD	46	90	145	139	139
DVD	1 663	2 254	2 424	2 517	2 154
JEU VIDEO	305	667	949	910	982
JEU DE SOCIETE	3	-	195	373	409
<b>TOTAL</b>	<b>11 108</b>	<b>18 492</b>	<b>24 277</b>	<b>28 656</b>	<b>29 159</b>

### 3.2.2 Budget Assainissement

ASSAINISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024 (Provisoire)	2025 (Proposition)
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	3 135 441,89	4 043 857,60	3 620 564,85	4 060 273,73	4 219 863,22	4 200 000,00
CONTRIBUTIONS EAUX PLUVIALES	936 212,85	994 892,48	1 085 563,30	1 110 081,23	1 241 130,55	1 330 000,00
PFAC	89 740,05	242 302,54	107 762,93	83 952,66	287 137,38	100 000,00
PRIMES D'EPURATION	124 499,00	83 292,00	86 128,00	33 171,00	0,00	0,00
	<b>4 285 893,79</b>	<b>5 364 344,62</b>	<b>4 900 019,08</b>	<b>5 287 478,62</b>	<b>5 748 131,15</b>	<b>5 630 000,00</b>

#### 3.2.2.1 La redevance assainissement

Il est rappelé que le budget assainissement est un service public industriel et commercial dont le financement est assuré exclusivement par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

La redevance assainissement ne concerne que les usagers déversant leurs eaux usées dans les réseaux branchés à une unité de traitement ou disposant d'une unité de traitement en service.

Cette redevance concerne donc 30 communes sur les 43 que compte le territoire pour 2025. La commune de Merviller sera concernée dès que la station d'épuration sera mise en service.

Lors du conseil communautaire du 20 décembre 2022, il a été décidé d'instaurer une part fixe par compteur afin de pallier la baisse de la consommation d'eau potable. En effet, le budget assainissement est construit en grande partie par des coûts de fonctionnement fixe (charge de personnel, entretien des installations...) et le budget assainissement doit s'équilibrer par ces propres recettes

Conformément à la délibération n° 2024-237 du 19 décembre 2024 adoptée à la majorité, le conseil communautaire a décidé de **reconduire la part fixe et variable de la redevance assainissement de 2024 pour 2025, soit :**

- 40 € HT par compteur d'eau
- 2,455 € HT par m<sup>3</sup> d'eau consommée

Il est à noter que la répartition de la part fixe et de la part variable ainsi qu'une logique incitative pourra être initiée à la hausse à l'avenir si la baisse de consommation d'eau potable se poursuit.

La redevance assainissement devrait représenter un montant de **4 200 000 €** pour 2025, net de la diminution de la rémunération du délégataire pour l'exploitation de la station d'épuration de Lunéville pour les communes de Jolivet et Vitrimont.

#### 3.2.2.2 La contribution d'eaux pluviales

Par délibération n°2018-276 du 19 décembre 2018, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le mode de calcul pour la contribution d'eaux pluviales. Celle-ci n'est due que par les communes disposant d'un assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 soit 30 communes.

Le calcul est basé sur les éléments des dépenses de fonctionnement de l'année précédente.

Pour 2025, le produit de la contribution d'eaux pluviales devrait représenter 1 330 000 € HT calculé sur la base du compte administratif 2024 (1 241 130,55 € HT en 2024)

### 3.2.2.3 La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La PFAC est liée aux permis de construire et à l'urbanisme. Elle est exigible à compter de la date de raccordement effectif au réseau public d'assainissement collectif de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble.

En 2024, la PFAC a représenté une recette de 287 137,38 € sur l'ensemble du territoire. Pour 2025, le montant de la PFAC peut être estimé à 100 000 € selon les permis de construire déjà déposés.

### 3.2.3 Budget Propreté

PROPRETE	2023	2024 (Provisoire)	2025 (Proposition)
REOMi	4 532 238,55	4 161 362,93	4 300 000,00
DECHETTERIE PROFESSIONNELLE	323 079,57	346 723,76	300 000,00
SOUTIEN ECO-ORGANISME	839 717,44	1 123 661,45	1 100 000,00
REPRISE DE MATERIAUX	279 658,32	293 797,98	300 000,00
	<b>5 974 693,88</b>	<b>5 925 546,12</b>	<b>6 000 000,00</b>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la CCTLB a repris l'ensemble de la gestion du service de prévention et de gestion des déchets.

Ce service est essentiellement décomposé de la manière suivante :

- Gestion via des marchés publics pour la collecte et le traitement des OM et déchets assimilés
- Gestion via des marchés publics pour le traitement des déchets déposés en déchetterie (*Bas de quai*)
- Gestion en régie des déchetteries (*Haut de quai*)
- Gestion en régie de l'accueil, de la facturation, des ambassadeurs du tri

#### 3.2.2.1 La redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi)

La REOMi est la contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public des déchets. Elle permet de financer la collecte et le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif, le traitement des points de tri pour le verre et l'accès aux déchetterie.

La délibération n° 2024-201 du 31 octobre 2024 fixe les tarifs de la REOMi pour l'année 2025.

Le produit attendu devrait s'élever à 4 300 000 € HT.

#### 3.2.2.2 Les soutiens des Eco-organismes

Les éco-organismes récoltent les écocontributions auprès des producteurs et les redistribuent aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs qui assurent la collecte et le tri de ces déchets.

Ces éco-organismes sont :

- ⇒ CITEO : entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papier, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

⇒ ECO MOBILIER : organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

⇒ ECO DDS : prise en charge de la collecte, du tri, de la valorisation et du recyclage des déchets chimiques

⇒ OCADE3E : enlèvement des DEEE (*Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques*) collectés par la collectivité

L'ensemble de ses soutiens représente environ 1 400 000 € par an (1 417 459,43 € en 2024)

### 3.2.2.3 Les autres recettes

↳ Les reprises de matériaux : verre, acier, aluminium, emballages ménagers, papier, carton... pour un montant estimatif de 300 000 € (293 787,98 € en 2024)

↳ La facturation des dépôts de déchets par les entreprises : 300 000 € (346 723,76 € en 2024)

## 3.3 Les dépenses de fonctionnement

### 3.3.1. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 prévoit que chaque collectivité ou EPCI présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour l'ensemble de ses budgets.

#### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020 /2024

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020	Evol 2019/2020	2021	Evol 2020/2021	2022	Evol 2021/2022	2023	Evol 2022/2023	2024 (provisoire)	Evol 2023/2024
BUDGET PRINCIPAL	16 100 093,93	-2,12%	16 718 063,16	3,84%	14 545 169,74	-13,00%	15 207 505,75	4,55%	15 502 387,19	1,94%
BUDGET ASSAINISSEMENT	3 042 813,21	-4,78%	4 011 915,28	31,85%	3 708 923,50	-7,55%	4 049 497,52	9,18%	4 427 941,02	9,35%
BUDGET PROPLETE					448 572,01	/	5 874 605,95		5 938 956,45	1,10%
<b>TOTAL</b>	<b>19 142 907,14</b>	<b>-2,55%</b>	<b>20 729 978,44</b>	<b>8,29%</b>	<b>18 702 665,25</b>	<b>-9,78%</b>	<b>25 131 609,22</b>	<b>34,37%</b>	<b>25 869 284,66</b>	<b>2,94%</b>

*Budget Principal : neutralisation des charges d'intérêts transférées vers les budgets annexes (Dépenses = Recettes)*

*Budget Propreté : neutralisation DSP Véolia (Dépenses = recettes)*

### 3.3.2 Budget Principal

PRINCIPAL	2020	Evol 2019/2020	2021	Evol 2020/2021	2022	Evol 2021/2022	2023	Evol 2022/2023	2024 (provisoire)	Evol 2023/2024
011 Charges à caractère général	2 188 940,46	13,88%	1 580 154,59	-27,81%	1 691 306,36	7,03%	1 710 572,76	1,14%	1 920 494,18	12,27%
012 Charges de personnel	3 278 628,85	-3,26%	3 142 755,57	-4,14%	2 931 126,08	-6,73%	3 024 466,25	3,18%	3 030 352,09	0,19%
014 Atténuations de produits	7 004 032,94	-0,09%	7 007 487,21	0,05%	7 001 073,00	-0,09%	7 005 977,00	0,07%	7 082 089,49	1,09%
65 Autres charges de gestion courante	2 526 219,89	-20,21%	4 523 167,59	79,05%	2 342 590,79	-48,21%	2 541 828,22	8,51%	2 599 315,57	2,26%
66 Charges financières	479 323,11	-3,71%	433 972,95	-9,46%	408 586,51	-5,85%	667 856,86	63,46%	859 688,86	28,72%
67 Charges exceptionnelles	91 848,68	-80,18%	30 525,25	-66,77%	170 487,00	458,51%	247 821,91	45,36%	4 800,00	-98,06%
68 Dotations aux provisions	531 100,00		0,00				8 982,75		5 647,00	-37,14%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 100 093,93</b>	<b>-2,12%</b>	<b>16 718 063,16</b>	<b>3,84%</b>	<b>14 545 169,74</b>	<b>-13,00%</b>	<b>15 207 505,75</b>	<b>4,55%</b>	<b>15 502 387,19</b>	<b>1,94%</b>

*Budget Principal : Neutralisation des charges d'intérêts et des charges de personnel transférées vers les budgets annexes (Dépenses = Recettes)*

Les efforts sur les charges de fonctionnement ont été poursuivis au mieux sur 2024. L'augmentation de 12,27 % sur les charges à caractère général comprend en partie des dépenses qui ne se retrouveront pas les années suivantes telles que la mission pour la rédaction d'un nouveau pacte financier et fiscal, l'audit sur la sécurité du système informatique.

Les résultats de recouvrement ont permis de stabiliser la masse salariale en 2024 malgré l'augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+ 50 000 € sur 1 an) et de l'attribution de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+35 000 €).

Pour 2025, une grande partie des postes ayant été pourvus, les charges de personnel devrait retrouver un niveau supérieur à celui de 2024, sans oublier l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (3 400 K €).

La réalisation des ICNE (*Intérêt courus non échus*) en 2024, sur préconisation de la chambre régionale des comptes a fortement impacté les charges d'intérêts pour 2024 (+ 100 209 €).

### 3.3.3 Budget Assainissement

ASSAINISSEMENT	2020	Evol 2019/2020	2021	Evol 2020/2021	2022	Evol 2021/2022	2023	Evol 2022/2023	2024 (provisoire)	Evol 2023/2024
011 Charges à caractère général	1 454 179,81	1,47%	2 448 436,15	68,37%	1 926 349,97	-21,32%	2 026 885,95	5,22%	2 177 538,93	7,43%
012 Charges de personnel	775 387,78	3,18%	748 835,68	-3,42%	808 255,22	7,93%	991 136,18	22,63%	1 000 350,27	0,93%
014 Atténuations de produits	103 131,00	79,59%	162 343,00	57,41%	300 085,00	84,85%	292 259,00	-2,61%	310 694,00	6,31%
65 Autres charges de gestion courante	2 729,08	-58,60%	4 258,71	56,05%	7 822,32	83,68%	766,19	-90,21%	9 794,24	1178,30%
66 Charges financières	674 860,12	-12,70%	627 108,21	-7,08%	568 329,65	-9,37%	627 285,83	10,37%	818 511,11	30,48%
67 Charges exceptionnelles	32 525,42	-81,31%	20 933,53	-35,64%	98 081,34	368,54%	103 606,37	5,63%	103 326,47	-0,27%
68 Dotations aux provisions							7 558,00		7 726,00	2,22%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 042 813,21</b>	<b>-4,78%</b>	<b>4 011 915,28</b>	<b>31,85%</b>	<b>3 708 923,50</b>	<b>-7,55%</b>	<b>4 049 497,52</b>	<b>9,18%</b>	<b>4 427 941,02</b>	<b>9,35%</b>

L'augmentation des charges à caractère général (*chapitre 011*) en 2024 se justifie par l'augmentation du coût de la rémunération du délégataire concernant la station d'épuration de Lunéville (+ 104 K€ comprenant une régularisation de 2023)

Pour 2025, ces charges devraient se stabiliser aux alentours de 2 150 000 €.

En 2024, le service assainissement a subi de nombreux mouvements de personnel. La CCTLB est toujours à la recherche d'un technicien assainissement. En tenant compte de l'évolution du taux de la CNRACL, les charges de personnel pour 2025 devraient représenter 1 050 K €.

Comme pour le budget Principal, la réalisation des ICNE (*Intérêt courus non échus*) en 2024, sur préconisation de la chambre régionale des comptes a fortement impacté les charges d'intérêts pour 2024 (+ 182 787 €).

### 3.3.4 Budget Propreté

PROPRETE	2022	2023	2024 (provisoire)	Evol 2023/2024
011 Charges à caractère général	129 991,59	4 993 975,14	4 920 474,44	-1,47%
012 Charges de personnel	132 007,89	781 911,83	797 312,95	1,97%
65 Autres charges de gestion courante	120 000,00	0,00	5 168,73	
66 Charges financières	66 572,53	98 718,98	206 087,01	108,76%
67 Charges exceptionnelles			9 913,32	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>448 572,01</b>	<b>5 874 605,95</b>	<b>5 938 956,45</b>	<b>1,10%</b>

*Neutralisation DSP Véolia (Dépenses = Recettes)*

L'année 2024 est la deuxième année de fonctionnement du service de Prévention et de gestion des déchets ménagers.

Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses liées :

- aux marchés de collecte et de traitement des déchets
- aux dépenses de maintenance et d'entretien des déchetteries
- aux charges de personnel administratifs et techniques
- aux charges d'intérêts

Le volume des charges de fonctionnement s'élève pour 2024 à 5,94 M€ contre 5,87 M€ en 2023, soit une évolution de 1,1 % des charges réelles de fonctionnement. Cette évolution confirme une stabilisation des charges.

Les charges devraient se stabiliser pour les années 2025 et 2026.

Les équipes de la CCTLB travaille à ce jour pour l'intégration de la CCTLB au sein du syndicat mixte EVODIA.

EVODIA est un syndicat mixte qui organise le traitement des déchets ménagers collectés dans le département des Vosges. La stratégie de traitement des déchets est clairement définie avec les objectifs suivants :

- réduire les déchets à la source
- favoriser une économie circulaire sociale et solidaire
- optimiser les services de transfert et de transport
- mutualiser les équipements de traitement des déchets
- maîtriser les coûts

L'adhésion de la CCTLB à ce syndicat devrait permettre pour les années futures de maîtriser les coûts de traitement des déchets et ainsi de diminuer le coût pour l'usager.

### 3.4 Investissements

#### 3.4.1 La Piscine de Baccarat

Il est rappelé que le projet initial de la réhabilitation de la piscine à Baccarat (5,5 M€ HT) a été arrêté par délibération n° 2022-143 du 30 septembre 2022 (vote à l'unanimité) afin de permettre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de retrouver des marges de manœuvre.

En 2023, a été lancée une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation ou de la reconstruction de la piscine à Baccarat.

Cette étude doit permettre à la future équipe de maîtrise d'œuvre d'apporter son expertise technique et architecturale en développement durable, en accessibilité à tous les publics, en coût global et en économie de la construction.

L'étude se décompose ainsi :

- Phase 1 : faisabilité et programme général
- Phase 2 : Programme technique détaillé
- Phase 3 : estimation financière et planning prévisionnel de l'ensemble de l'opération
- Phase 4 : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre

Les appels d'offres ont permis de définir un programme définitif avec une enveloppe financière d'un montant de 3,8 M€ pour les travaux (*valeur octobre 2024*) comprenant la démolition de l'ancienne piscine et la réalisation d'un équipement sportif couvert avec un bassin de 250 m<sup>2</sup> (*bassin de 25 m avec 4 lignes d'eau*) sur une surface plancher de 1 500 m<sup>2</sup>. La mise en service est prévue en janvier 2028.

La phase 4 a donc démarré. Une procédure de concours a été lancée en octobre 2024 pour choisir un maître d'œuvre. Cette procédure comporte deux phases : une phase de candidature et une phase concours.

Concernant la phase candidature, le jury s'est réuni le 10/12/2024 pour examiner l'ensemble des candidatures reçues (13) et retenir 3 candidats pour participer à la phase concours.

Le retour des propositions des candidats est prévu pour le 28 mars 2025.

Pour 2025, les cahiers des charges des travaux pourront être rédigés et les appels d'offres lancés.

### 3.4.2 Transition énergétique

#### ↳ Soutien à l'autoconsommation et stockage de l'énergie photovoltaïque (100 000 €)

Afin d'accompagner les habitants dans la production d'énergie renouvelable, la collectivité renouvelle son aide pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture pour les conditions suivantes :

- une puissance minimale de 3 kW-crête (*soit environ 3000W de puissance en condition optimale de fonctionnement*) ;
- en autoconsommation avec stockage (virtuel ou physique), soit dans les cas de non-revente du surplus de la production à EDF.

Cette action permettra d'accompagner une centaine de projets à hauteur chacun d'un forfait de 1000€ soit une enveloppe globale de 100 000 €.

Une révision du règlement d'attribution sera proposée courant d'année 2025 afin d'adapter au mieux le budget alloué à la typologie de projet (puissance installée, type de batterie utilisée, etc.).

#### ↳ Parc photovoltaïques site de l'aérodrome Lunéville-Chanteheux-Croismare (Etude 70 000 €)

En cours de reprise de compétence de la gestion du site de l'aérodrome de Chanteheux-Croismare, la CCTLB souhaite soutenir le développement d'un projet de parc photovoltaïque au sol. Le projet pressenti à ce jour représente une puissance installée supérieur à 250 kWc et nécessite donc le dépôt d'un permis de construire incluant une évaluation environnementale (*étude d'impact, avis de l'autorité environnementale et enquête publique*).

Dans ce sens, la collectivité lance la réalisation d'une étude d'impact afin d'intégrer au mieux les préoccupations d'environnement lors de la conception finale du projet.

Actuellement, le projet se décompose en 2 sous-projets :

- Une production dédiée à l'autoconsommation collective des commerces et entreprises de proximité : Puissance installée et surface dédiée : 1,27 MWc (max) sur 1,2 ha

une production destinée à la revente, soit : Puissance installée et surface dédiée (12 MWc de puissance installée sur 5,4 ha au Nord-Est du site + 4 MWc de puissance installée sur 1,8 ha au sud-Est du site)

En parallèle, la collectivité mènera une étude des besoins en autoconsommation auprès des entreprises locales. Cette étude doit permettre de définir les aspects techniques du projet en autoconsommation collective.

#### ↳ Etudes pour l'implantation d'ombrières sur le parking du siège (30 000 €)

La collectivité a mené en 2023 une étude pour la réalisation d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur le site du siège de l'intercommunalité. Au vu des problématiques techniques liées à ce l'installation de ce type d'équipement en toiture terrasse, la collectivité a étudié en 2024 la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, par lestage, sur le parking du siège de l'intercommunalité.

Le taux d'autoconsommation étant très intéressant et le retour sur investissement sur de ce projet est de moins de 7 ans. L'investissement représente 150 000€ (pour la partie achat et installation des panneaux en lestage).

En 2025, la collectivité souhaite initier les études nécessaires à la réalisation du projet pour un dépôt du permis de construire en début d'année 2026.

#### ↳ Agriculture et enjeux climatiques (45 000 €)

En 2024, la collectivité a initié un partenariat avec la Chambre d'Agriculture afin d'identifier des actions spécifiques en lien avec le secteur agricole pour répondre aux enjeux de son futur PCAET. A la suite d'un travail mené en atelier avec les agriculteurs et les différents services de la Chambre et de l'intercommunalité, la collectivité a identifié plusieurs chantiers pour 2025 :

##### → Structurer la filière maraichère et légumes plein champs

Dans le cadre de ses actions visant à renforcer l'économie locale et soutenir les filières agricoles, la structure publique met en place en 2025 une étude d'opportunité pour structurer la filière maraichère et légumes de plein champ. L'objectif principal de cette étude est de créer davantage de valeur économique sur le territoire, de développer des débouchés locaux et d'augmenter l'offre de légumes dans une démarche de proximité.

L'étude consistera à analyser les besoins et les opportunités pour une structuration efficace de cette filière, afin de favoriser son développement durable et sa compétitivité. Elle sera financée par la CCTLB et les Pays du Lunévillois pour un montant de 35 000 €.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de soutien à l'agriculture locale et de renforcement des circuits courts, au service de la production et de la consommation de produits locaux.

##### → Encourager la formation des agriculteurs

Deux thématiques de formations sont identifiées pour 2025 :

- Photovoltaïque : Accompagner techniquement les agriculteurs à développer le photovoltaïque sur bâtiment agricole
- Bas carbone : Sensibiliser et former les agriculteurs sur le bas carbone

Le territoire participatif est mis à disposition de locaux et la prise en charge du repas et pot d'accueil. Une troisième sera peut-être proposée selon les besoins à l'automne 2025.

### → Diagnostiquer les exploitations et identifier les marges de progression

Dans le cadre de ses engagements en faveur de la transition écologique, l'intercommunalité propose un soutien aux agriculteurs souhaitant réaliser des bilans climatiques de leurs exploitations. Cette démarche vise à identifier les marges de progression possibles pour sécuriser les systèmes de production agricoles face aux enjeux du changement climatique. En effectuant un diagnostic, les agriculteurs pourront mieux comprendre les leviers d'action permettant à la fois d'améliorer leur rentabilité et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cet accompagnement vise à aider les exploitants à intégrer pleinement la transition énergétique et écologique dans leur modèle de production, tout en préservant leur compétitivité et en soutenant la durabilité des exploitations agricoles sur le territoire.

### 3.4.3 GEMAPI

#### ↳ **Etude sur la Mortagne (202 000 € subvention possible à hauteur de 80% par l'AERM et la Région)**

La Mortagne est listée au sein du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé ou PAOT 2022-2027, déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse (SDAGE 2022-2027). Aussi avec l'ambition de tendre vers le bon état écologique et pour répondre aux besoins de gestion rapportés localement, la CCTLB accompagnée par un maître d'œuvre mène un programme d'aménagements et de gestion sur l'ensemble du linéaire de ce cours d'eau. Cette mission doit poursuivre les objectifs d'amélioration de la qualité hydromorphologique du cours d'eau, mais aussi le rétablissement de la continuité écologique. A partir du diagnostic du cours d'eau, les actions et les besoins d'aménagements identifiés, seront déclinés au sein d'un programme pluriannuel de travaux.

#### ↳ **Etude sur le Ruisseau des Fauchées (95 000 € subvention possible à hauteur de 80% par l'AERM)**

Le PAOT Meurthe-et-Moselle 2022-2027, liste une action de renaturation de la fonctionnalité des milieux aquatiques sur la masse d'eau *Ruisseau des fauchées*, car son état écologique est jugé médiocre. Aussi pour répondre à cet enjeu, une mission d'étude globale du bassin versant du *Ruisseau des fauchées* est nécessaire. Elle prendra également en compte un second enjeu présent localement : la prévention des inondations. En effet, les communes concernées ont connu plusieurs épisodes d'inondations importants. La mission doit donc via l'étude du fonctionnement hydraulique complet du bassin versant et des réseaux d'assainissement en temps de pluie, permettre de qualifier et cartographier les risques inondation. Cela afin de réduire la vulnérabilité, par la mise en œuvre de mesures de prévention et de protection. Cette mission est menée en étroite collaboration technique avec l'EPTB Meurthe-Madon, compétent en matière de prévention des inondations et porteur d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Meurthe.

### 3.4.4 Habitat / Urbanisme

- ↳ Dispositif d'Aide à l'amélioration énergétique et à l'isolation des logements privés à hauteur de 100 000 €
- ↳ OPAH RU sur la commune de Baccarat
  - Suivi animation : 30 000 € pour 2025
  - Subvention d'équipement pour des travaux de rénovation : 25 000 € pour 2025
  - Subvention d'équipement pour permettre une sortie de vacances : 5 000 € pour 2025
- ↳ OPAH-RU sur la commune de Lunéville
  - Suivi animation : 45 000 € pour 2025
  - Subvention d'équipement pour des travaux de rénovation : 50 000 € pour 2025
- ↳ Partenariat avec l'agence SCALEN concernant le PLUI, l'observatoire de l'habitat, la CIL, le SPR pour 130 000 €
- ↳ Etude environnementale dans le cadre du PLUI et du SPR : 90 000 €

### 3.4.5 Zone Traylor (*Budget annexe*)

↳ La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a confié la mise en œuvre de la ZAC Traylor à la SEBL Grand Est (*notamment son dossier de réalisation et la maîtrise d'œuvre de travaux*)

L'évolution du dossier de la ZAC Traylor est conditionnée à l'issue des contentieux juridiques qui sont toujours en cours.

↳ En 2022, la CCTLB a lancé une étude pré-opérationnelle concernant le bâtiment à caractère patrimonial situé à côté de l'entrée du PETR.

Dans le projet de la ZAC TRAILOR, ce bâtiment est qualifié ERP et doit le rester.

Une mission d'accompagnement pour la requalification de l'ancienne usine Lorraine-Dietrich a été lancée en 2024. Le but est de préserver ce bâtiment et d'en faire, un lieu de vie de sorte qu'il constitue, par sa situation, l'une des entrées majeures du territoire.

Deux objectifs sont alors fixés :

- la restauration du bâti
- la définition des usages et des conditions de son fonctionnement

L'étude se poursuivra sur 2025 pour finaliser les orientations du projet en termes de calendrier et de budget (30 000 €).

Une animation sera proposée les 21 et 22 juin 2025 sur le site afin de :

- valoriser les savoir-faire historiques et patrimoniaux du territoire, leur représentation et leur transmission
- présenter la richesse et la diversité des talents individuels et collectifs actuels du territoire
- communiquer sur le projet Lorraine Dietrich

### 3.4.6 Assainissement (Budget annexe)

#### ⇒ Réhabilitation des réseaux

- Lunéville -Rue Salvador Allende (200 000€)
- Lunéville – Rue Cyfflé (180 000 €)
- Saint Clément – Rue Mangenot (50 000 €)

#### ⇒ Réhabilitation des installations

- Poste de refoulement « Carrefour » (250 000 €)
- Station d'épuration de Baccarat (170 000 €)
- Station d'épuration de Fraimbois (110 000€)

#### ⇒ Mise aux normes du réseau d'assainissement de la rue du Moulin à Thiaville sur Meurthe (175 000 €)

#### ⇒ Déconnexions de l'assainissement non collectif sur la commune de Merviller (60 000 € dont 30 000 € à la charge des particuliers)

#### ⇒ Aménagement véhicule pour ITV (Inspection télévisée) (150 000 €)

## 4. Structure et gestion de la dette

### Encours de la dette

L'encours de la dette au 01/01/2025 s'élève à 51,94 M€ contre 53,02 M€ au 01/01/2024, réparti ainsi :

- Principal pour 24,13 M€ (46,46 %) (24,03 M€ au 01/01/2024)
- Assainissement pour 25,24 M€ (48,59 %) (26,25 M€ au 01/01/2024)
- Propreté pour 2,20 M€ (4,23 %) (2,37 M€ au 01/01/2024)
- ZAC Trailor pour 0,37 M€ (0,71 %) (0,37 € au 01/01/2024)

La variation de -1,08 M€ des emprunts se décline de la manière suivante :

	Principal	Assainissement	Propreté	Zac Trailor
Encours au 01/01/2024	24 025 273,19	26 254 660,00	2 373 198,00	370 000,00
Remboursement en 2024	1 477 566,28	1 514 654,88	173 990,52	0,00
Tirage en 2024	1 200 000,00	500 000,00	0,00	0,00
acquisition en annuité terrain des mossus	383 145,34			
Encours au 01/01/2025	24 130 852,25	25 240 005,12	2 199 207,48	370 000,00

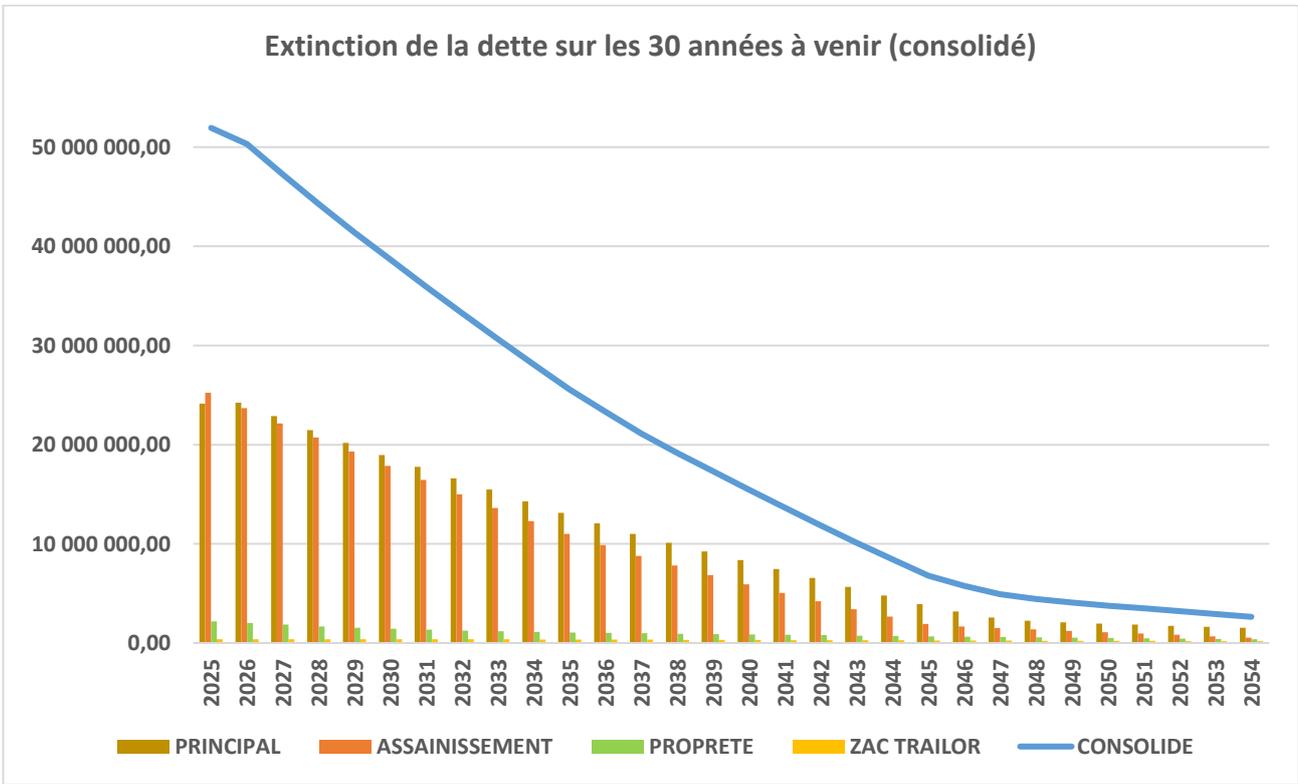
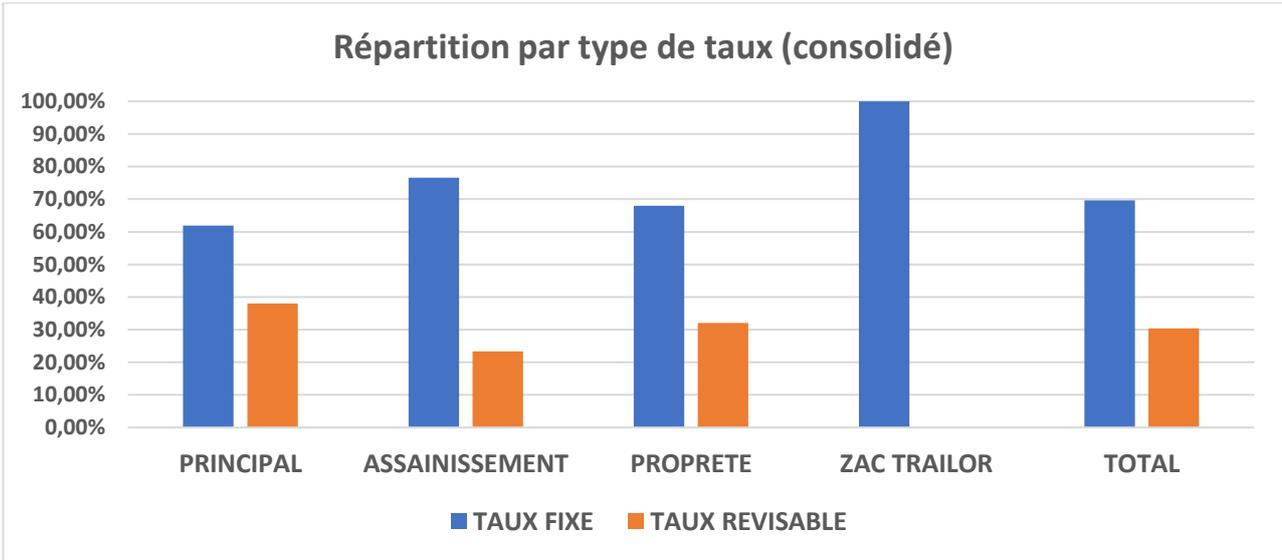
Les tirages d'emprunt se répartissent de la manière suivante :

- Budget Principal :  
1 200 000 € réalisé auprès de la Banque Postale
- Budget Assainissement :  
500 000 € réalisé auprès de la Caisse d'Epargne

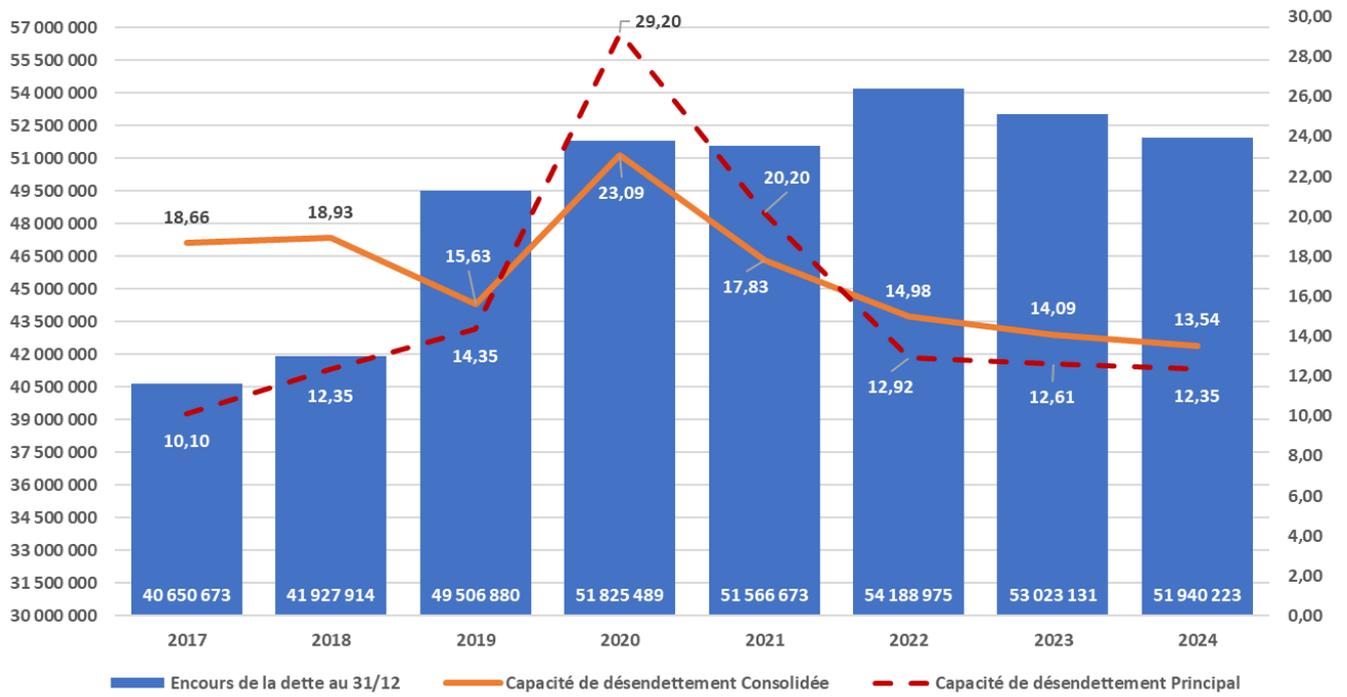
La structure de la dette s'est stabilisée sur la répartition à taux fixe ou variable entre 2023 et 2024 :  
 Taux fixe : 69,61 % (66,26 % en 2023), Taux révisable : 30,39 % (33,74 % en 2023)  
 (dont 21 % de taux indexé sur le Livret A)

Le taux fixe moyen de la dette au 31/12/2024 s'élève à **2,33 %** à contre 2,59 % en 2023.

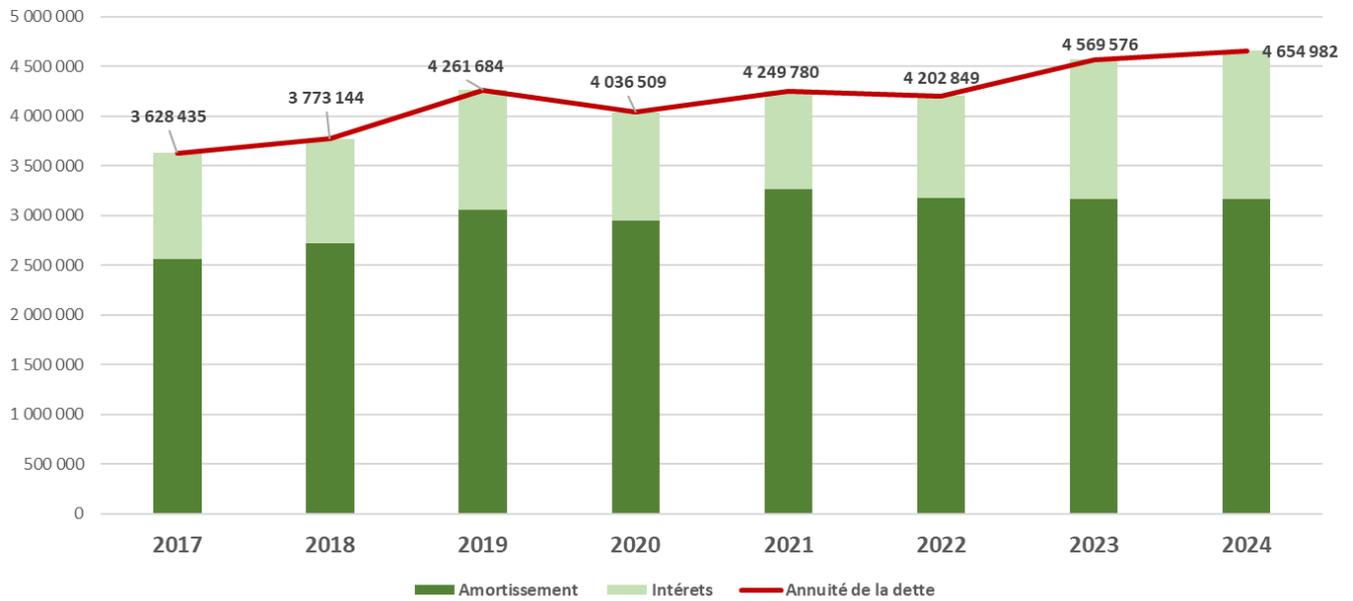
- 2,29 % pour le budget principal (2,72 % en 2023)
- 2,19 % pour le budget assainissement (2,30 % en 2023)
- 4,32 % pour le budget Propreté (4,80 % en 2023)
- 3,95 % pour le budget ZAC Trailor (3,35 % en 2023)



### Evolution de la dette (consolidée)



### Evolution de l'annuité de la dette (consolidé)



**Evolution du besoin de financement (Selon la loi de programmation du 22/01/2018)**

	<b>2017 (hors réaménagement)</b>			
	<b>Nouvel emprunt</b>	<b>Remboursement dette</b>	<b>Besoin de financement</b>	<b>Investissement réalisé</b>
PRINCIPAL	1 000 000,00	1 167 686,39	- 167 686,39	3 822 534,72
ASSAINISSEMENT	2 220 000,00	1 399 948,41	820 051,59	1 510 845,25
<b>TOTAL</b>	<b>3 220 000,00</b>	<b>2 567 634,80</b>	<b>652 365,20</b>	<b>5 333 379,97</b>
	<b>% Besoin de financement / investissement réalisé</b>			<b>12,23%</b>

	<b>2018 (hors réaménagement)</b>			
	<b>Nouvel emprunt</b>	<b>Remboursement dette</b>	<b>Besoin de financement</b>	<b>Investissement réalisé</b>
PRINCIPAL	2 200 000,00	1 399 948,41	800 051,59	4 750 812,09
ASSAINISSEMENT	1 680 000,00	1 471 948,59	208 051,41	1 598 366,60
<b>TOTAL</b>	<b>3 880 000,00</b>	<b>2 871 897,00</b>	<b>1 008 103,00</b>	<b>6 349 178,69</b>
	<b>% Besoin de financement / investissement réalisé</b>			<b>15,88%</b>

	<b>2019 (hors réaménagement)</b>			
	<b>Nouvel emprunt</b>	<b>Remboursement dette</b>	<b>Besoin de financement</b>	<b>Investissement réalisé</b>
PRINCIPAL	3 400 000,00	1 635 652,29	1 764 347,71	4 809 649,55
ASSAINISSEMENT	3 160 000,00	1 420 638,67	1 739 361,33	2 220 920,06
<b>TOTAL</b>	<b>6 560 000,00</b>	<b>3 056 290,96</b>	<b>3 503 709,04</b>	<b>7 030 569,61</b>
	<b>% Besoin de financement / investissement réalisé</b>			<b>49,84%</b>

	<b>2020 (hors réaménagement)</b>			
	<b>Nouvel emprunt</b>	<b>Remboursement dette</b>	<b>Besoin de financement</b>	<b>Investissement réalisé</b>
PRINCIPAL	3 862 447.18	1 720 051.60	2 142 395.58	7 513 865.49
ASSAINISSEMENT	1 000 000.00	1 224 398.22	- 224 398.22	2 483 694.04
<b>TOTAL</b>	<b>4 862 447.18</b>	<b>2 944 449.82</b>	<b>1 917 997.36</b>	<b>9 997 559.53</b>
	<b>% Besoin de financement / investissement réalisé</b>			<b>19.18%</b>

**Soit + 7,1 M € d'encours de dette entre 2017 et 2020**

<b>2021 (hors réaménagement)</b>				
	<b>Nouvel emprunt</b>	<b>Remboursement dette</b>	<b>Besoin de financement</b>	<b>Investissement réalisé</b>
PRINCIPAL	2 300 000.00	1 559 527.41	740 472.59	5 348 565.66
ASSAINISSEMENT	700 000.00	1 559 527.41	- 859 527.41	947 389.34
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000.00</b>	<b>3 119 054.82</b>	<b>- 119 054.82</b>	<b>6 295 955.00</b>
<b>% Besoin de financement / investissement réalisé</b>				<b>-1.89%</b>

<b>2022 (hors réaménagement)</b>				
	<b>Nouvel emprunt</b>	<b>Remboursement dette</b>	<b>Besoin de financement</b>	<b>Investissement réalisé</b>
PRINCIPAL	4 430 000,04	1 344 597,36	3 085 402,68	4 229 078,56
ASSAINISSEMENT	700 000,00	1 660 720,07	- 960 720,07	450 521,08
PROPRETE	330 000,00	172 381,45	157 618,55	153 181,76
ZAC TRAILOR	340 000,00	-	340 000,00	54 221,16
<b>TOTAL</b>	<b>5 800 000,04</b>	<b>3 177 698,88</b>	<b>2 622 301,16</b>	<b>4 887 002,56</b>
<b>% Besoin de financement / investissement réalisé</b>				<b>53,66%</b>

<b>2023 (hors réaménagement)</b>				
	<b>Nouvel emprunt</b>	<b>Remboursement dette</b>	<b>Besoin de financement</b>	<b>Investissement réalisé</b>
PRINCIPAL	1 120 139,96	1 426 312,77	- 306 172,81	3 408 577,45
ASSAINISSEMENT	400 000,00	1 566 359,00	- 1 166 359,00	830 811,36
PROPRETE	449 860,00	173 171,00	276 689,00	304 772,95
ZAC TRAILOR	30 000,00	-	30 000,00	20 364,06
<b>TOTAL</b>	<b>1 999 999,96</b>	<b>3 165 842,77</b>	<b>- 1 165 842,81</b>	<b>4 564 525,82</b>
<b>% Besoin de financement / investissement réalisé</b>				<b>-25,54%</b>

<b>2024 (hors réaménagement)</b>				
	<b>Nouvel emprunt</b>	<b>Remboursement dette</b>	<b>Besoin de financement</b>	<b>Investissement réalisé</b>
PRINCIPAL	1 200 000,00	1 477 566,28	- 277 566,28	2 410 661,27
ASSAINISSEMENT	500 000,00	1 514 654,88	- 1 014 654,88	1 316 852,22
PROPRETE	-	173 990,52	- 173 990,52	87 406,01
ZAC TRAILOR	-	-	-	18 059,36
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 000,00</b>	<b>3 166 211,68</b>	<b>- 1 466 211,68</b>	<b>3 832 978,86</b>
<b>% Besoin de financement / investissement réalisé</b>				<b>-38,25%</b>

**Soit + 128 K € d'encours de dette entre 2021 et 2024**

## 5. Les ressources humaines

Conformément aux nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier doit contenir une projection de l'évolution des emplois et effectifs.

	EFFECTIFS SUR POSTES 2023	EFFECTIFS SUR POSTE 2024	PROJECTION EFFECTIFS SUR POSTE 2025
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (NON COMPTABILISE)</b>			
Directeur Général des Services 40 à 80 000 habitants	1	1	1
Directeur Général Adjoint 40 à 80 000 habitants	0	1	1
Directeur des services techniques	0	0	1
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Catégorie A	6	8	11
Catégorie B	7	6	8
Catégorie C	12	17	20
<b>TOTAL DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>39</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Catégorie A	2	2	3
Catégorie B	8	8	7
Catégorie C	31	28	25
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>41</b>	<b>38</b>	<b>34</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	5	6	6
Catégorie C	12	12	12
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL DE TOUTES LES FILIERES</b>	<b>84</b>	<b>88</b>	<b>92</b>

Pour l'année 2025, les évolutions prévisionnelles en termes d'effectifs sont les suivantes :

- 4 départs à la retraite probables,
- 8 agents détachés auprès de VEOLIA, deux agents détachés auprès de la fonction publique d'Etat, 1 agent accueilli en détachement,
- Sortie des effectifs des 2 agents pris en charge par le centre de gestion en 2024,
- Trois agents bénéficiant de l'Allocation de Retour à l'Emploi versée par la collectivité suite à une rupture conventionnelle et un quatrième suite à un départ à la retraite pour invalidité,
- L'intégration d'un agent « mutualisé », chargé de la coordination de la convention territoriale globale sur un contrat de projet (poste non permanent), financé par la CAF et les communes concernées,
- L'éventuelle reprise en régie des missions d'assainissement de la CCTLB effectuées par la ville de Baccarat qui induirait potentiellement l'intégration d'un agent de la Ville de Baccarat aux effectifs,
- Le recrutement au 1er janvier 2025 par voie de détachement, d'un agent supplémentaire chargé de la régie au service prévention et gestion des déchets,
- L'intégration d'un technicien supplémentaire au sein du service ingénierie assainissement,
- Le recrutement d'un(e) technicien(ne) Eaux usées non domestiques (EUND) avec pour mission de mener une étude préalable à une opération collective territoriale d'amélioration et de gestion des rejets d'effluents non domestiques.

L'évolution des effectifs et de la masse salariale du budget principal, assainissement, propreté reste maîtrisée dans le temps. A l'heure actuelle, la création de nouveaux services, postes n'est pas envisagée.

**2024 : la politique de qualification de notre recrutement a permis de maîtriser la masse salariale. Les agents en poste ont pu bénéficier d'efforts souhaités par les élus de revalorisation de leur pouvoir d'achat.**

En 2024, à la série de mesures voulues par les élus visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents et à garantir l'attractivité des métiers de la collectivité....

- Prime pouvoir d'achat et prime exceptionnelle : 70 % des agents ont perçu une prime de pouvoir d'achat d'un montant variant entre 300 et 800 € brut,
- Revalorisation des tickets restaurant dont la valeur unitaire a été réévaluée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 4,20 € (au lieu de 4,70 €) dont 3,12 € pris en charge par la collectivité.

....se sont ajoutées différentes mesures significatives exogènes qui se sont imposées à la collectivité :

- L'effet sur une année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice,
- L'attribution de 5 points d'indices supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- L'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2023 et son impact sur la grille des catégories C,
- La hausse de 1 point du taux de cotisation URSSAF,
- La revalorisation des remboursements des frais de mission sur une année pleine,
- L'effet sur une année complète du remboursement de 75 % du forfait de transport collectif.

A 2025, l'excédent de budget, la réalisation des dépenses de masse salariale sur le budget principal et assainissement a été en deçà des prévisions d'exécution suite au départ d'un certain nombre d'agents et à certaines difficultés rencontrées pour les recrutements dans des domaines bien particuliers (assainissement, service technique, autorisation des sols...).

L'organisation de la collectivité aura été marquée par :

- La désignation de deux nouveaux responsables de service, dans des services qui ne comptabilisaient jusque-là aucun encadrant,
- La création d'un service unifié de coopération de l'action sociale,
- Le déploiement d'un nouvel aménagement du temps de travail plus homogène et adapté aux besoins du service public avec en parallèle la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion du temps qui permet entre autres le suivi automatisé des agents annualisés et la comptabilisation informatique des titres restaurants,
- L'organisation de visites de site,
- L'approbation du plan d'action égalité professionnelle femme – homme (2025-2027) qui s'inscrit dans la continuité du précédent,
- La poursuite de la conclusion de ruptures conventionnelles. En 2024, 2 agents supplémentaires ont bénéficié de cette expérimentation, soit au total 4 agents depuis le démarrage,
- La communication à notre intercommunalité de l'index des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Cet index calculé sur une base de 100 points attribue la note de 88%.

**2025 : L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2025, contraint notre collectivité à dessiner des orientations budgétaires particulièrement serrées sans pour autant renoncer aux projets RH engagés.**

De manière générale, en 2025, l'annonce du gouvernement pourrait impacter fortement la masse salariale, en sus de la reconduction des dispositifs réglementaires déjà existants à savoir l'hypothétique augmentation de 4 points du taux de cotisation du régime de retraite visant à réduire le déficit de la CNRACL. Si elle est effectivement validée, elle pèserait significativement sur les charges salariales. Le montant alloué sera modifié si nécessaire lors du vote du budget supplémentaire.

Également, bien que l'application de l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale n'engendrera pas d'impact financier pour la CCTLB (*puisque'elle participe déjà à hauteur de 100 %*), le coût des assurances statutaires / prévoyance pèse désormais plus fortement dans le budget de fonctionnement de la collectivité avec un impact tant en termes de tarification que de niveau de garanties (*1.59 % du TBI+NBI en 2024 contre 2.15 % en 2025 pour la prévoyance*).

La CCTLB démarre l'année 2025 avec la quasi-totalité de ses postes pourvus (deux recrutements en cours assainissement). Cette année projette donc une hausse des dépenses de personnel par rapport à 2024 sur le budget principal et assainissement suite au « remplacement » de certains postes qui ont mis plusieurs mois à être pourvu.

Pour mémoire, depuis le début du mandat, la maîtrise des dépenses de personnel constitue un élément clef de la stratégie financière de la collectivité étant donné que le chapitre 012 représente moins de 20% des dépenses réelles de fonctionnement pour le budget Principal, 22% pour le budget assainissement et 13% pour le budget propreté.

Les effectifs de poste permanents pourvus à la CCTLB sont passés de 84 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 92 pour l'année 2025 (*Projection*). Cette évolution, au-delà d'améliorer l'exercice des missions essentielles de

établissement vise à répondre aux attentes des communes membres qui participent au développement de la CCTLB et qui attendent en retour une expertise dans de multiple domaines.

Aujourd'hui, l'organisation s'appuie sur 4 pôles qui permettent de :

- proposer au public un service quotidien de qualité, en adéquation avec les attentes individuelles et collectives,
- assurer le développement du territoire et son rayonnement, avec des partenariats toujours plus nombreux.

En 2025, le dialogue social sera poursuivi avec l'organisation de groupes de travail permettant notamment d'établir la charte du temps, la réflexion sur les nouvelles lignes directrices de gestion ainsi que le travail engagé en matière d'égalité femmes / hommes.

Poursuite des missions de travaux d'intérêt général avec 2 TIG sollicités sur l'année 2024 pour des missions à la médiathèque de l'Orangerie.

L'enveloppe de formation sera maintenue pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions et le déroulement de leur carrière malgré la réduction des crédits alloués par le CNFPT pour les formations en INTRA. Les crédits dédiés aux équipements professionnels seront également maintenus pour garantir la qualité du cadre de travail.

Des démarches seront engagées également pour développer le bien-être au travail afin d'agir sur l'esprit d'équipe et sur la motivation des collaborateurs : épanouissement professionnel, sensibilisation aux risques psychosociaux, création d'une salle de sport...

Même avec de nouvelles dépenses contraintes, par les textes ou guidées par des nécessités de service, la proposition budgétaire 2025 s'inscrit donc plus largement dans une volonté continue de maîtrise des charges de personnel.

**Le Président,  
Bruno MINUTIELLO**